

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	28
Représentés	11
Absents	4

Votes	
Pour	39
Contre	/
Abstention	/

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

24 OCT. 2022

de la publication le

24 OCT. 2022

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 19 octobre 2022

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, CHIRANE El Arbi, BANCE Stéphane, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien

Étaient représenté.e.s :

M COELHO Vasco	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
M. BRULANT Marina	mandat à M MARQUES Henrique
M. THIAM Moustapha	mandat à M. SAYADI Walid
Mme COHEN Rachel	mandat à M. DRUART
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
M. BOLLE-DALLIAH Kristian	mandat à M. ID ELOUALI Ali
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande	mandat à Mme LANTERNIER Lucie

Étaient absents : Ms AOUMMIS Hassan, HABI Hacène Mmes BENKAHLA Malika, LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance : Mme Hancès SASU

O B J E T

**Approbation des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) -
l'itinéraire "GR2 de la Vallée de la Seine"**

**Approbation des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) -
l'itinéraire "GR2 de la Vallée de la Seine"**

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est un outil juridique de protection assurant la pérennité de la pratique de randonnée. La commune de Choisy-le-Roi est concernée par la modification du l'itinéraire « GR2 de la Vallée de la Seine ».

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'environnement et notamment l'article L361-1 modifié par l'ordonnance n°2015-1774 - du 25 septembre 2015,
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 novembre 1999 adoptant le PDIPR,
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 juin 2017 mettant à jour ce PDIPR,
Vu l'avis de la commission

Considérant que le Département du Val-de-Marne requiert l'avis du Conseil municipal pour l'inscription au PDIPR d'un nouvel itinéraire intitulé "GR2 de la Vallée de la Seine",

Considérant que l'inscription de cet itinéraire représente un intérêt pour la Ville de Choisy-le-Roi de par la valorisation de son patrimoine naturel, architectural et paysager,

Considérant que La Ville de Choisy-le-Roi souscrit à cette démarche qui contribue à l'amélioration des déplacements piétons et des cyclistes.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Donne un avis favorable à l'inscription de cet nouvel itinéraire intitulé "GR2 de la Vallée de la Seine" au PDIPR suivant le plan annexé.

Article 2 – Adresse la présente délibération à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Président du Département du Val-de-Marne.

Article 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr . Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 19 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

